Chapitre 2

Aperçu de l'APD japonaise et des programmes de la JICA

L'APD et la JICA

Semeuse tirée par un cheval de trait dans le cadre du plan participatif de protection de l'environnement rural au Chili

Vue d'ensemble de l'APD du Japon

Qu'est-ce que l'APD ?

Divers organismes et groupes, notamment des gouvernements ainsi que des institutions internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises privées apportent leur coopération pour soutenir le développement économique et social des pays en développement (voir la Figure 1-1). Les fonds et la technologie provenant des gouvernements et destinés aux pays en développement (PED) constituent l'aide publique au développement (APD).

L'APD japonaise comprend trois sortes d'apports : 1) les dons bilatéraux, 2) les prêts bilatéraux et 3) les souscriptions et contributions financières à des organisations internationales (aide multilatérale*). Ces différents apports sont décrits ci-après.

Dons bilatéraux

Les dons bilatéraux comprennent la coopération technique, qui désigne le transfert de technologies à des PED, et la coopération financière non remboursable, destinée à fournir des capitaux sans obligation de remboursement.

1. Coopération technique

La coopération technique a pour but d'assurer le transfert et la diffusion de technologies, de compétences et de savoir japonais aux PED afin de former les ressources humaines appelées à jouer un rôle clé dans le développement socioéconomique de leur pays. Elle contribue par ailleurs à renforcer et améliorer les techniques adaptées à la situation de chaque pays, tout en élevant son niveau technologique et en mettant en place de nouvelles organisations et institutions.

Plus précisément, la coopération technique comprend : (1) la formation technique des techniciens et administrateurs des PED, (2) l'envoi d'experts disposant de compétences et de connaissances spécialisées et de volontaires, (3) les études de développement, destinées à la formulation de plans d'aménagement urbain, rural et des transports et à l'exploitation des ressources et (4) le secours aux victimes de catastrophes et l'aide à la reconstruction.

2. Coopération financière non remboursable

La coopération financière non remboursable repose sur l'octroi de fonds pour construire des établissements, scolaires ou hospitaliers ; fournir du matériel et des équipements pour l'enseignement, la formation et les soins médicaux ; et reconstruire après une catastrophe. Elle se divise en six catégories : 1) le fonds général 2) le fonds pour la pêche, (3) le fonds pour la culture (notamment, pour le patrimoine culturel), 4) le fonds d'aide en cas de catastrophe (notamment, pour la reconstruction après un conflit), 5) le fonds d'aide alimentaire (KR)* et 6) le fonds pour l'augmentation de la production alimentaire (KR2)*.

La JICA supervise les études du plan de base* pour des projets de construction d'installations et de fourniture d'équipements réalisés dans le cadre de cinq catégories de coopération financière non remboursable : 1) le fonds pour les projets généraux et le programme des bourses d'études pour le perfectionnement des ressources humaines 2) le fonds pour la pêche, 3) le fonds d'aide au patrimoine culturel, 4) le fonds d'aide alimentaire, et 5) le fonds pour l'augmentation de la production alimentaire. La JICA est également chargée d'effectuer des études, ainsi qu'un travail d'intermédiaire et de liaison.

Prêts bilatéraux

Ces prêts servent à fournir des crédits pour le développement, à long terme et à des taux préférentiels. Il en existe de deux sortes : 1) les prêts d'APD accordés directement à un gouvernement ou un organisme d'État d'un PED ; et 2) les financements et investissements du secteur privé – crédits accordés à des entreprises locales ou des sociétés japonaises exerçant des activités dans des PED.

Les prêts d'APD sont généralement appelés « prêts en yens ». Ces derniers ont longtemps été surtout des prêts destinés à financer des projets visant à développer l'infrastructure* sociale et économique, telle que routes, barrages, systèmes de communication, développement rural, etc. Les prêts en nature destinés à soutenir la balance des paiements et les prêts pour le soutien intellectuel, l'éducation notamment, occupent depuis quelques années une place plus importante.

Contributions et souscriptions à des organisations internationales (aide multilatérale)

La coopération multilatérale est une méthode d'aide indirecte par laquelle des fonds sont transmis à des organisations internationales.

Parmi les organisations internationales bénéficiant de tels apports figurent divers organismes liés aux Nations-Unies : Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations-Unies pour la population (FNUAP) et Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (UNICEF). D'autres souscriptions sont effectuées auprès d'autres organisations internationales de financement du développement, telles que la Banque mondiale, l'Association internationale de développement* (AID, appelée aussi « Deuxième Banque mondiale ») et la Banque asiatique de développement (BAsD).

Budget et mise en œuvre

Répartition du budget

La répartition du budget de l'APD (compte général), calculé sur la base des classifications précédemment décrites, est indiquée dans le Tableau 1-2.

Le budget est affecté à treize entités différentes (Tableau 1-3).

Le ministère des Affaires étrangères, qui est la plus grande agence d'exécution de l'APD au Japon, reçoit la part la plus importante. Outre le budget de la coopération

Figure 1-1 Coopération économique et aide publique au développement

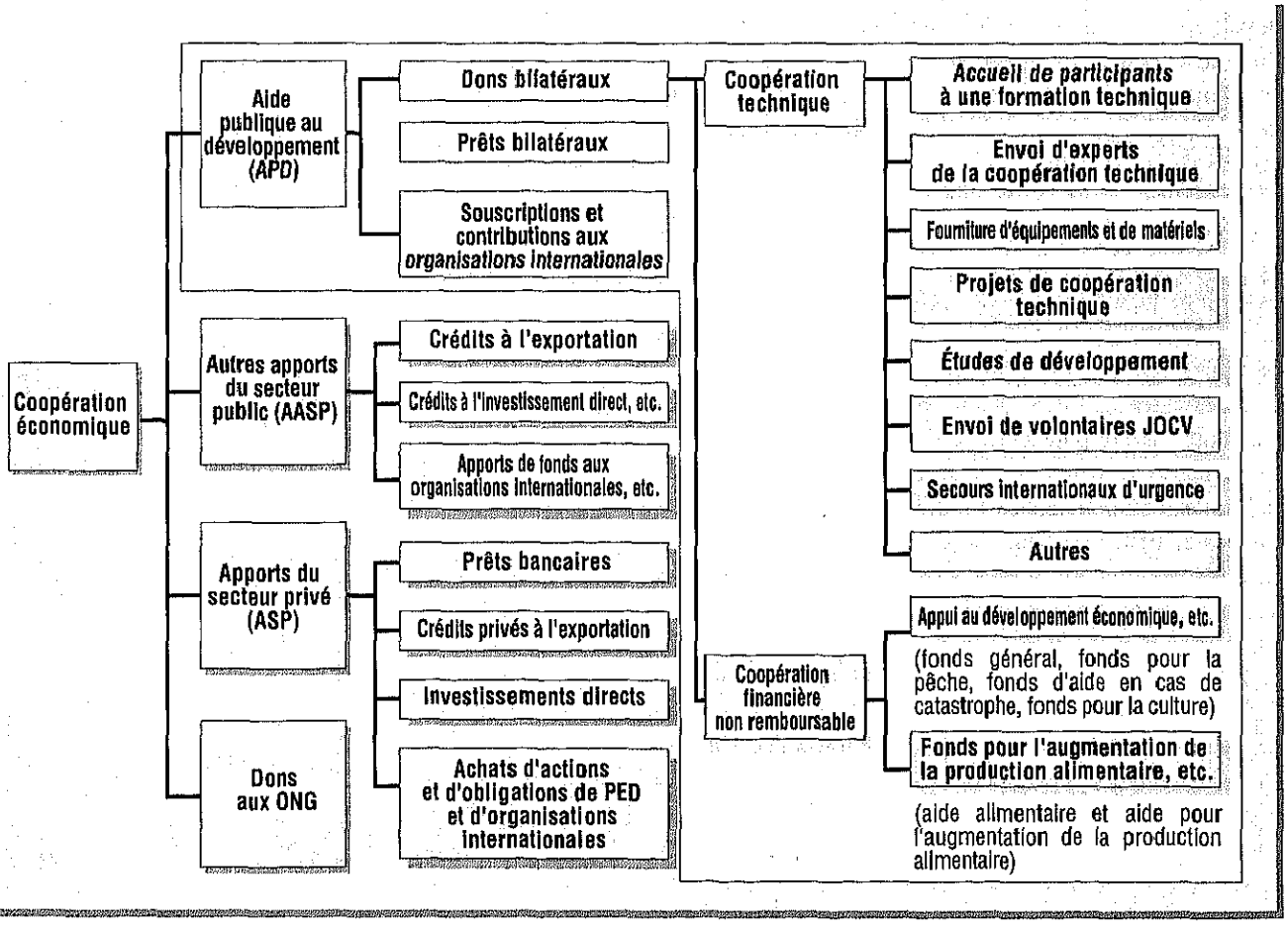

technique supervisé par la JICA, celle-ci englobe le budget de la coopération financière non remboursable et les contributions aux organisations affiliées aux Nations-Unies, telles que le PNUD.

Les dépenses pour l'accueil de stagiaires et diverses études menées à l'étranger (par des organisations apparentées) sont intégrées dans la part du ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (METI). La JICA reçoit et met en œuvre une part du budget de l'APD administré par le METI pour la réalisation d'études.

Le ministère des Finances reçoit un budget pour le financement des prêts bilatéraux supervisés par la Banque japonaise de coopération internationale* (JBIC) et les contributions aux institutions financières internationales de développement, telles que la Banque mondiale.

Autres institutions japonaises fournissant des apports d'APD (coopération technique)

Outre la JICA, d'autres organisations entreprennent des activités financées par le budget de coopération technique du gouvernement japonais, dont la Fondation du Japon (JF), le Centre japonais du commerce extérieur (JETRO), l'Association pour les stages techniques à l'étranger (AOTS) et la Corporation japonaise pour le développement outre-mer (JODC).

La JF est une institution d'État créée en 1972 pour développer la compréhension entre nations et promouvoir l'amitié à l'échelle internationale. Une part du budget qui lui est alloué pour la réalisation de projets provient du budget de l'APD géré par le ministère des Affaires étrangères. Les projets de la Fondation du Japon sont destinés à des pays industrialisés et en développement. Ceux intégrant des échanges culturels avec des PED ou axés sur l'enseignement du japonais et la diffusion de la culture japonaise relèvent essentiellement du budget de l'APD.

Le JETRO est un organisme d'État créé en juillet 1958 pour assurer la promotion de l'ensemble des échanges commerciaux japonais. Depuis la fin des années 1960, il a beaucoup œuvré pour stimuler les importations en provenance des PED. Il a fait venir au Japon des responsables des politiques commerciales ainsi que des cadres d'entreprises privées de PED (exportant au Japon), appuyé la promotion de réformes économiques et encouragé les PED à exporter au Japon, et détaché ses propres experts dans des PED pour y faciliter la diffusion de la technologie appropriée. Le JETRO, qui a fusionné en juillet 1998 avec l'Institut des économies en développement (IDE), conduit actuellement une série d'études et de recherches fondamentales détaillées sur les conditions prévalant dans les PED et plus particulièrement leur situation économique.

L'AOTS est une fondation qui a été instituée en 1959 sous l'autorité du METI dans le but d'organiser des forma-

Tableau 1-2 Budget total de l'APD du gouvernement (compte général)
(unité : 100 millions de yens, %)

Type	Exercice 2002 Budget	Exercice 2003 Budget	Exercice 2003 Taux
I. Dons	**6 915**	**6 575**	-4,9
1. Dons bilatéraux	5 736	5 476	-4,5
1) Aide au développement économique, etc.	2 086	1 736	-16,8
2) Aide à l'augmentation de la production alimentaire, etc.	235	159	-32,5
3) Transfert de fonds spéciaux pour réassurance des échanges commerciaux, etc.	70	53	-25,0
4) Aide financière de la Banque japonaise de coopération internationale (JBIC)	—	300	n. d.
5) Coopération technique, etc.	3 345	3 228	-3,5
(Affectation de fonds à la JICA)	(1 701)	(1 640)	(-3,6)
2. Contributions et souscriptions aux organisations internationales	1 180	1 099	-6,8
1) Agences des Nations-Unies, etc.	765	745	-2,6
2) Organisations internationales de financement du développement	415	354	-14,6
II. Prêts	**2 191**	**2 003**	-8,6
Banque japonaise de coopération internationale (JBIC)	2 191	2 003	-8,6
Total	**9 106**	**8 578**	**-5,8**

Remarque : les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

Tableau 1-3 Évolution du budget de l'APD dans les ministères et organismes gouvernementaux (compte général) (unité : 1 million de yens, %)

Type	Exercice 2002 Budget	Exercice 2003 Budget	Exercice 2003 Taux
Secrétariat du cabinet	1 167	1 106	-5,3
Agence de la police nationale	92	60	-35,2
Agence des services financiers	133	125	-5,7
Ministère de la Gestion publique, de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications	988	979	-0,9
Ministère de la Justice	439	423	-3,5
Ministère des Affaires étrangères	538 948	516 526	-4,2
(Affectation de fonds à la JICA)	(170 055)	(164 006)	(-3,6)
Ministère des Finances	262 279	237 466	-9,5
Ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie	47 836	46 406	-3,0
Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales	11 799	11 371	-3,6
Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche	6 217	5 796	-6,8
Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie	39 212	36 117	-7,9
Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Transports	1 272	1 177	-7,5
Ministère de l'Environnement	264	208	-21,4
Total	**910 646**	**857 759**	**-5,8**

Remarque : les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.

tions pour des employés d'entreprises privées étrangères. La JODC, qui relève également du METI, est une fondation établie en février 1970 pour encourager le développement industriel dans les régions en développement, afin de promouvoir les échanges commerciaux avec le Japon. Elle conduit des projets faisant intervenir l'envoi d'ingénieurs, d'experts en gestion et d'autres spécialistes japonais.

La JICA dans le système d'aide publique du Japon

La JICA joue un rôle essentiel dans la coopération technique mise en œuvre par le gouvernement japonais.

Le budget de la coopération technique du Japon pour l'exercice 2003 a atteint 322,8 milliards de yens, soit 37,6 % du total du budget de l'APD (voir le Tableau 1-4). La JICA gère 164 milliards de yens, soit 50,8 % du budget de la coopération technique.

La JICA se distingue dans ses activités par la fourniture d'une aide « aux orientations clairement marquées » grâce aux activités des experts et des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV). Les projets de la JICA constituent donc des éléments clés des contributions en ressources humaines à la communauté internationale attendues du Japon de nos jours. Fin mars 2003, la JICA avait envoyé 268 672 experts de la coopération technique, membres de missions d'étude, JOCV et volontaires seniors dans les PED. De surcroît, elle avait contribué au développement de ressources humaines : 259 176 agents administratifs et techniques de ces pays avaient en effet été invités à participer à des stages au Japon ou dans les PED dans le cadre de la formation dans le pays ou pour les pays tiers.

Les projets de la JICA sont de plus étroitement associés aux prêts en yens de la JBIC. La JICA entreprend des études pour soutenir les plans nationaux de développement qui servent d'assise au renforcement des capacités nationales des PED et leur soumet les résultats obtenus dans des rapports. Des projets de construction d'infrastructures publiques, telles que des routes et des hôpitaux ou autres suggestions proposées dans ces rapports sont réalisés grâce à des prêts en yens.

En outre, si la coopération technique mise en œuvre par la JICA avait précédemment surtout été axée sur le « développement des ressources humaines », ces dernières années, elle concentre aussi ses efforts sur « l'établissement de politiques et le renforcement d'institutions » en vue de consolider les fondations des PED.

Dans ces domaines, la JICA met en œuvre des projets qui respectent les programmes de développement des différents PED et les politiques par pays du Japon. Ainsi, tout en assurant la promotion des études par pays afin de déterminer le type d'aide requis par les bénéficiaires, la JICA approfondit en diverses occasions le dialogue avec les autorités gouvernementales de ces pays pour s'assurer que la coopération apportée soit bien en adéquation avec la situation sur le terrain.

La révision de la charte de l'APD et la JICA

La charte de l'aide publique au développement a été approuvée par le cabinet le 30 juin 1992. Elle a pour objectif de préciser le fondement ainsi que les principes de

Tableau 1-4 Budget de l'APD japonaise et dépenses de coopération technique de la JICA (données du CAD)

	Budget de l'APD pour l'exercice 2003 (compte général)	Année civile 2002				
		Dépenses	Personnes concernées			
			Participants à une formation technique	Experts et membres de missions d'étude	Volontaires JOCV	Étudiants étrangers
Ensemble de l'APD japonaise	857,8 milliards de yens	9 295 millions de dollars (1 163,8 milliards de yens)				
Coopération technique du Japon	322,8 milliards de yens	2 751 millions de dollars (344,5 milliards de yens)	37 748	19 370	4 355	74 390
Coopération technique assurée par la JICA	164,0 milliards de yens	1 268 millions de dollars (158,8 milliards de yens)	19 687	13 463	4 911	0
Proportion de la coopération technique gérée par la JICA	50,8%	46,1%				

Remarques : 1. Chiffres pour l'Europe centrale et orientale compris.
2. Les débours de coopération technique de la JICA comprennent ceux qui correspondent aux fonds confiés en fiducie par le METI.
3. Les valeurs pour les résultats de 2002 sont provisoires.
4. Le nombre de personnes intervenant dans la coopération technique du Japon sont ceux de 2001.

cette aide, afin de créer les conditions propices à une mise en œuvre plus efficace et plus rigoureuse, avec l'appui du public japonais et étranger.

Cette charte définit trois notions fondamentales pour la réalisation des programmes d'aide.

1) Les principes humanitaires : pays industrialisé, le Japon ne peut fermer les yeux sur la faim et la pauvreté qui sévissent dans les PED ;
2) La reconnaissance de l'interdépendance : stabilité politique et développement économique dans les PED sont indispensables pour assurer paix et prospérité au Japon et dans le reste du monde ;
3) La défense de l'environnement : cet enjeu concerne l'humanité toute entière et doit être abordé conjointement par les pays développés et en développement.

Dans cette perspective, l'aide provenant du Japon contribue au développement autonome des PED.

Toutefois, la charte de l'APD a été revue de façon à prendre en compte les changements de situation intervenus 10 ans après la création de l'APD.

1) En pleine mondialisation, les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont fait que le développement des PED devient un enjeu encore plus important pour la communauté internationale.
2) Des concepts, tels que le développement durable*, la réduction de la pauvreté, la sécurité humaine*, ainsi que le domaine émergeant que constitue la consolidation de la paix, et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)* énoncés dans la déclaration de l'Assemblée générale des Nations-Unies, sont les grands enjeux

Tableau 1-5 L'APD japonaise en 2002 (par type d'aide : valeurs provisoires)

Type d'aide \ Apports fournis	En millions de dollars		En centaines de millions de yens		Part en %	
	Montant	Evolution depuis l'année précédente (%)	Montant	Evolution depuis l'année précédente (%)	APD totale	APD bilatérale
Coopération financière non remboursable	1 692,21	-11,2	2 118,64	-8,5	18,2	25,3
(Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)	1 690,08	-11,3	2 115,99	-8,6	18,3	25,4
Coopération technique	2 751,21	-6,5	3 444,51	-3,7	29,6	41,1
(Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)	2 653,87	-6,5	3 322,65	-3,6	28,8	39,8
Total	4 443,41	-8,4	5 563,15	-5,6	47,8	66,4
(Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)	4 343,96	-8,4	5 438,63	-5,6	47,1	65,2
Prêts aux gouvernements, etc.	2 253,17	-13,4	2 820,96	-10,8	24,2	33,6
(Décaissement)	(5 315,59)	-(4,0)	(6 655,12)	-(1,1)	(57,2)	(79,4)
(Recouvrement)	(3 062,42)	(4,4)	(3 834,15)	(7,6)	(32,9)	(45,7)
(Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)	2 319,64	-14,6	2 904,19	-12,0	25,2	34,8
Total	6 696,58	-10,1	8 384,12	-7,4	72,0	100,0
(Europe centrale et orientale et pays émancipés exclus)	6 663,60	-10,6	8 342,83	-7,9	72,3	100,0
Souscriptions et contributions aux organisations internationales	2 598,91	6,2	3 253,84	9,4	28,0	
(BERD exclue)	2 556,29	7,0	3 200,48	10,3	27,7	
Total						
(Europe centrale et orientale, pays émancipés et BERD inclus)	9 295,49	-6,1	11 637,95	-3,2	100,0	
(Europe centrale et orientale, pays émancipés et BERD exclus)	9 219,89	-6,4	11 543,30	-3,5	100,0	
PNB (chiffres provisoires) **(en milliards de dollars, en milliards de yens)**	4 065,14	-4,2	508 955,10	-1,3		
% du PNB						
(Europe centrale et orientale, pays émancipés et BERD inclus)	0,23		0,23			
(Europe centrale et orientale, pays émancipés et BERD exclus)	0,23		0,23			

Remarques : 1. Taux de conversion défini par le CAD pour 2002 : 1 dollar = 125,20 yens (dépréciation de 3,70 yens par rapport au dollar de 2001)
2. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composants.
3. BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle aide les pays de l'ancienne Union soviétique et de effectuer la transition vers une économie de marché.
4. Pays et régions émancipés* de l'aide : Bahamas, Brunei, Koweït, Qatar, Singapour, Émirats arabes unis, Israël, Hongkong, Chypre, République de Corée, Macao, Libye.

au cœur des débats sur l'APD.

3) Dans un contexte économique et financier tendu, le système d'aide publique du Japon doit plus que jamais démontrer la valeur de ses stratégies, sa flexibilité, sa transparence et son efficacité.
4) Malgré l'engagement des ONG, des volontaires, des universités, des administrations locales et de certains milieux économiques, une participation plus large du grand public à l'APD s'impose.

L'examen de la charte de l'APD par le gouvernement a permis d'élaborer un document provisoire conforme aux politiques de base en coordination avec les agences et ministères connexes, par l'intermédiaire du Conseil de liaison des agences et ministères opérateurs de l'aide publique japonaise.

Essentiellement basé sur les discussions du Comité de stratégie globale de l'APD, les débats se sont enrichis de discussions approfondies avec un large public : auditions avec les organismes d'exécution, les ONG et les milieux d'affaires, mais aussi enquêtes d'utilité publique. Suite aux délibérations du Conseil des ministres concernés par la coopération économique à l'étranger, les dispositions finales ont été arrêtées le 29 août 2003 par le cabinet (page 28).

Résultats de l'APD et tâche future

Résultats de l'APD

En 2002, le montant total de l'APD japonaise s'est élevé à 9,21989 milliards de dollars (hors Europe centrale et orientale, nations émancipées de l'aide* et contributions à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement [BERD]). Le Japon est alors le deuxième bailleur de fonds* après les États-Unis (voir le Tableau 1-6). Son apport d'aide atteint 16,2 % du montant total de l'APD fourni par les 22 États membres du Comité d'aide au développement (CAD)*, qui s'élevait à 56,958 milliards de dollars.

Mais avec un ratio APD/PNB de 0,23 %, le Japon arrive seulement à la 17e place parmi les pays membres du CAD.

L'élément de libéralité* et le ratio APD/don, considérés comme deux des principaux indices de la qualité de l'aide, demeurent faibles dans le cas du Japon par rapport à l'ensemble du CAD, et des progrès sont attendus.

La JICA estime que l'amélioration du ratio APD/don du Japon passe avant tout par l'intensification des dons bilatéraux, autrement dit l'augmentation de la coopération technique.

Éducation au développement assurée par une ONG à Yamagata dans le cadre d'un projet de partenariat de la JICA

Tâche future

Une restructuration des ministères et agences gouvernementales est intervenue au Japon en janvier 2001, et les institutions publiques spéciales, dont la JICA, ont été soumises à des examens. En outre, le contexte relatif à la fourniture d'APD est plus rigoureux que jamais suite aux réformes administratives et fiscales, notamment les réductions des dépenses publiques. Dans ces conditions, même les principes de base de l'APD et son système d'exécution sont en cours de révision.

Le gouvernement japonais a établi en août 1998 une « politique à moyen terme de l'APD » afin de déterminer l'orientation générale de l'APD japonaise pour les cinq prochaines années. Ce document de politique a été élaboré pour remplacer les « objectifs à moyen terme de l'APD » publiés à cinq reprises depuis 1978. Sa principale caractéristique est de ne préciser aucun objectif en termes d'APD globale contrairement à l'usage par le passé. Il aborde les enjeux de portée mondiale* et insiste plus particulièrement sur l'appui intellectuel*, notamment le développement des ressources humaines, l'établissement de politiques et le renforcement institutionnel.

Le texte souligne par ailleurs combien il est important de s'efforcer de gagner la compréhension et le soutien du public japonais en rendant les opérations d'aide plus efficaces et en communiquant plus d'informations. Au milieu des bouleversements actuels sur le plan de l'économie, des finances publiques et de l'environnement de l'aide, il est de plus en plus urgent de revoir la politique de l'APD japonaise, jusqu'ici axée sur une augmentation graduelle des dépenses d'aide. Nous devons abandonner la quantité et mettre l'accent sur la qualité de l'APD.

Compte tenu des recommandations du rapport final du deuxième Conseil sur les réformes de l'APD qui s'est tenu en mars 2002 et de la révision de la charte de l'APD décidée par le cabinet en août 2003, la JICA se sent plus que jamais tenue, en tant qu'agence d'exécution de programmes d'aide, de répondre aux attentes de la population japonaise et d'offrir une aide toujours plus efficace. Du fait de son passage à un statut d'institution administrative indépendante en octobre 2003, la JICA recherche le maximum d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre de ses projets.

Tableau 1-6 **Apports d'APD fournis par les pays du CAD en 2001 et 2002 (Chiffres nets)**

Pays	2002				2001			
	Position	Total (en millions de dollars)	Part du total du CAD (%)	Évolution depuis l'année précédente (%)	Position	Total (en millions de dollars)	Part du total du CAD (%)	Évolution depuis l'année précédente (%)
États-Unis	1	12 900	22,6	12,9	1	11 429	21,8	14,8
Japon	2	9 220	16,2	-6,4	2	9 847	18,8	-27,1
Allemagne	3	5 359	9,4	7,4	3	4 990	9,5	-0,8
France	4	5 182	9,1	23,4	5	4 198	8,0	2,3
Royaume-Uni	5	4 749	8,3	3,7	4	4 579	8,7	1,7
Pays-Bas	6	3 377	5,9	6,5	6	3 172	6,1	1,2
Italie	7	2 313	4,1	42,2	10	1 627	3,1	18,2
Canada	8	2 013	3,5	31,3	11	1 533	2,9	-12,1
Suède	9	1 754	3,1	5,3	8	1 666	3,2	-7,4
Norvège	10	1 714	3,0	27,3	12	1 346	2,6	6,5
Danemark	11	1 632	2,9	-0,1	9	1 634	3,1	-1,8
Espagne	12	1 608	2,8	-7,4	7	1 737	3,3	45,4
Belgique	13	1 061	1,9	22,4	15	867	1,7	5,7
Australie	14	962	1,7	10,2	14	873	1,7	-11,6
Suisse	15	933	1,6	2,8	13	908	1,7	2,0
Autriche	16	475	0,8	-10,9	16	533	1,0	26,0
Finlande	17	466	0,8	19,8	17	389	0,7	4,9
Irlande	18	397	0,7	38,3	18	287	0,5	22,1
Grèce	19	295	0,5	46,0	20	202	0,4	-10,6
Portugal	20	282	0,5	5,2	19	268	0,5	-1,1
Luxembourg	21	143	0,3	1,4	21	141	0,3	14,6
Nouvelle-Zélande	22	124	0,2	10,7	22	112	0,2	-0,9
Total		56 958	100,0	8,8		52 336	100,0	-2,6

Remarques : 1. Les pays sont classés suivant l'APD totale fournie.
2. Ce tableau n'inclut pas l'aide fournie à l'Europe centrale et orientale ni aux pays émancipés de l'aide.
3. Les valeurs pour les résultats de 2002 sont provisoires.

Source : communiqué de presse du CAD 2003, rapport du président du CAD 2002

Aperçu statistique des activités de la JICA

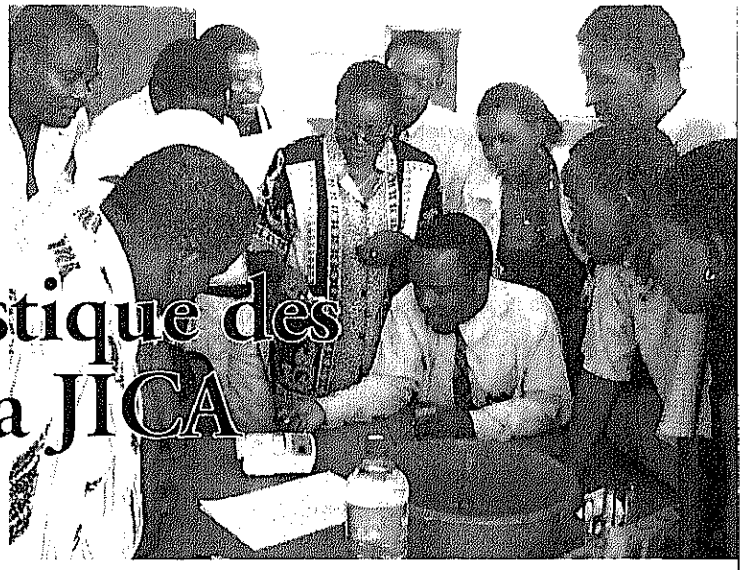

Projet d'amélioration de l'enseignement des sciences naturelles en Afrique du Sud

Aperçu des activités de la JICA pour l'exercice 2002

Résultats de l'APD pour 2002

Le montant total de l'aide publique au développement (APD) japonaise pour l'année 2002 a été de 9,29549 milliards de dollars, en comptant les apports à l'Europe centrale et orientale, aux nations émancipées de l'aide* et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Sur ce montant, 2,75121 milliards de dollars ont été absorbés par la coopération technique, soit 29,6 % de l'APD totale du Japon. Les activités de la JICA ont représenté 1,26837 milliard de dollars, soit 46,1 % du montant de la coopération technique japonaise. Ces chiffres correspondent à une diminution de 6,5 % par rapport à l'année précédente pour l'ensemble de la coopération technique et à une diminution de 7,4 % pour les activités de la JICA. Le Tableau 1-7 indique la ventilation des dépenses de coopération technique.

Le budget initial de la JICA pour l'exercice 2002 a été de 177,2 milliards de yens (5,3 % de moins que l'année précédente), dont 168,9 milliards de dons, 1,2 milliard de subventions pour la modernisation d'installations et 7,1 milliards de fonds en fiducie. Les programmes gérés par la JICA ont absorbé 123,2 milliards de yens (53,1 %) du budget de la coopération financière non remboursable alloué au ministère des Affaires étrangères, qui s'est élevé à 232 milliards de yens. La Figure 1-8 indique l'évolution du budget de la JICA depuis 1974.

Ventilation régionale des activités

En 2002, les activités de coopération technique de la JICA ont été réparties à raison de 45,7 % pour l'Asie, 8,6 % pour le Moyen-Orient et le Maghreb, 14,1 % pour l'Afrique, 17,3 % pour l'Amérique du Nord et l'Amérique latine, 3,1 % pour l'Océanie et 2,4 % pour l'Europe. La Figure 1-9 montre la répartition par région en 2001 et 2002.

Tableau 1-7 L'APD japonaise et les programmes de la JICA (unité : 1 million de dollars)

Poste / Année civile		2001	2002
Aide publique au développement		9 900	9 295
Dépenses de coopération technique (% de l'APD)		2 943 (29,7%)	2 751 (29,6%)
	Part des activités de la JICA (% des dépenses de coopération technique)	1 370 (46,6%)	1 268 (46,1%)
Ventilation des dépenses de coopération technique	Participants à une formation technique	236	218
	Experts	348	319
	Membres de missions d'étude	388	328
	Volontaires JOCV	134	133
	Fourniture d'équipements	131	111
	Autres volontaires	42	54
	Autres	90	104

Remarques : 1. Europe centrale et orientale, pays émancipés de l'aide et BERD inclus.
2. Les valeurs indiquées pour les résultats de 2002 sont provisoires.

Ventilation sectorielle des activités

En 2002, la répartition sectorielle des activités de coopération technique de la JICA a été de 13,1 % pour la planification et l'administration, de 18,0 % pour les travaux et les services publics, de 17,1 % pour l'agriculture, la foresterie et la pêche, de 6,7 % pour les mines et l'industrie, de 2,3 % pour l'énergie, de 2,0 % pour le commerce et le tourisme, de 14,7 % pour le développement des ressources humaines, de 11,6 % pour la santé et les soins médicaux et de 1,5 % pour le bien-être social.

Les apports de coopération financière non remboursable fournis par la JICA en 2002 ont été ventilés comme suit : 23,0 % pour les conditions de vie et l'environnement, 27,7 % pour les transports et les communications, 11,4 % pour la santé et les soins médicaux, 17,6 % pour l'agriculture, la foresterie et la pêche et 16,4 % pour l'éducation et la recherche. La Figure 1-10 indique la répartition des dépen-

Figure 1-8 Évolution du budget de la JICA

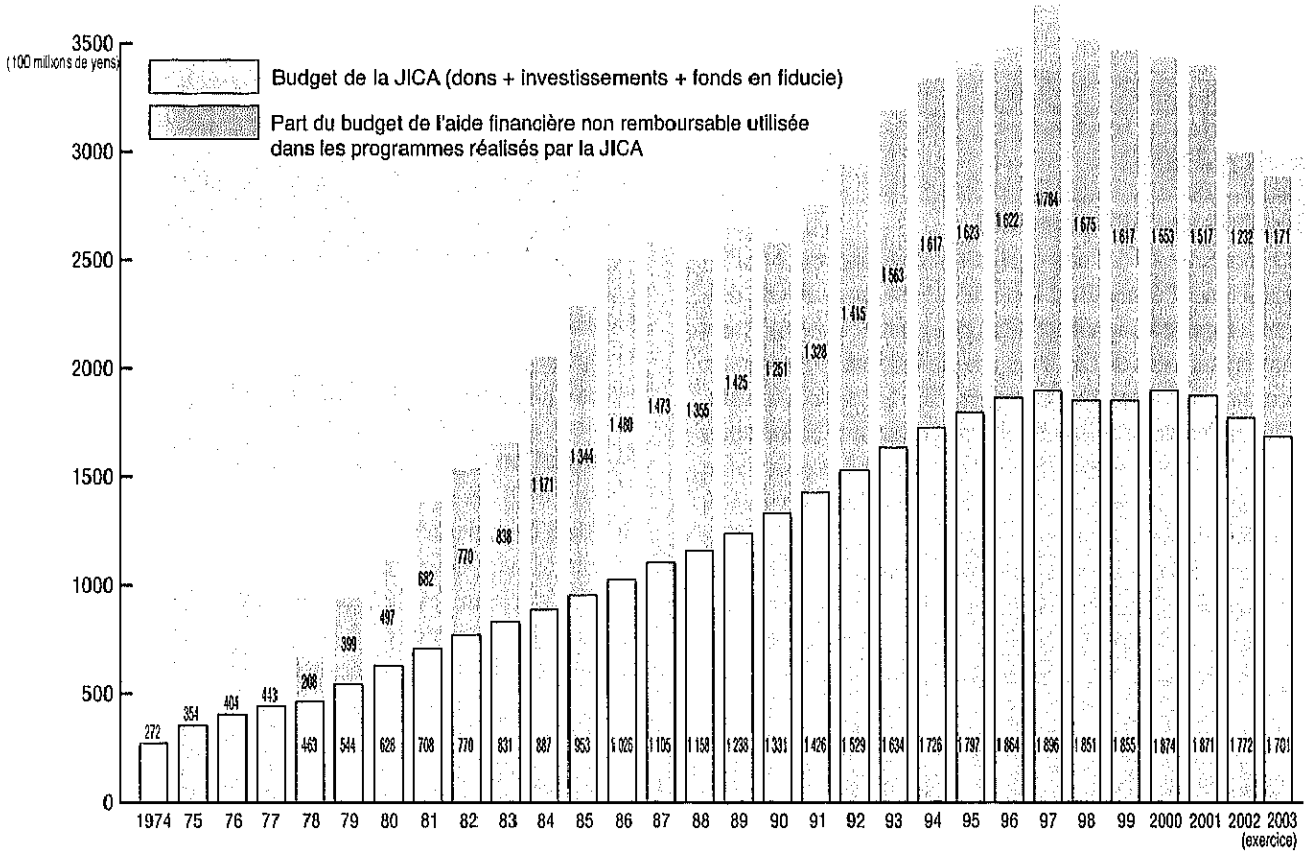

Figure 1-9 Répartition des dépenses par région

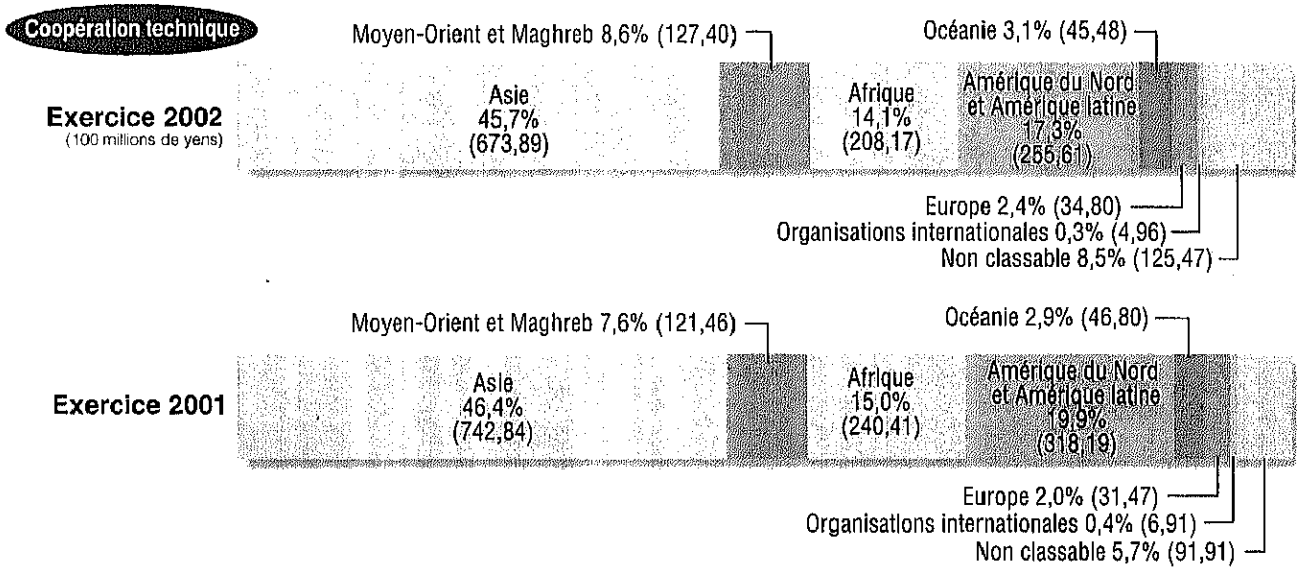

Figure 1-10 Répartition des dépenses par secteur

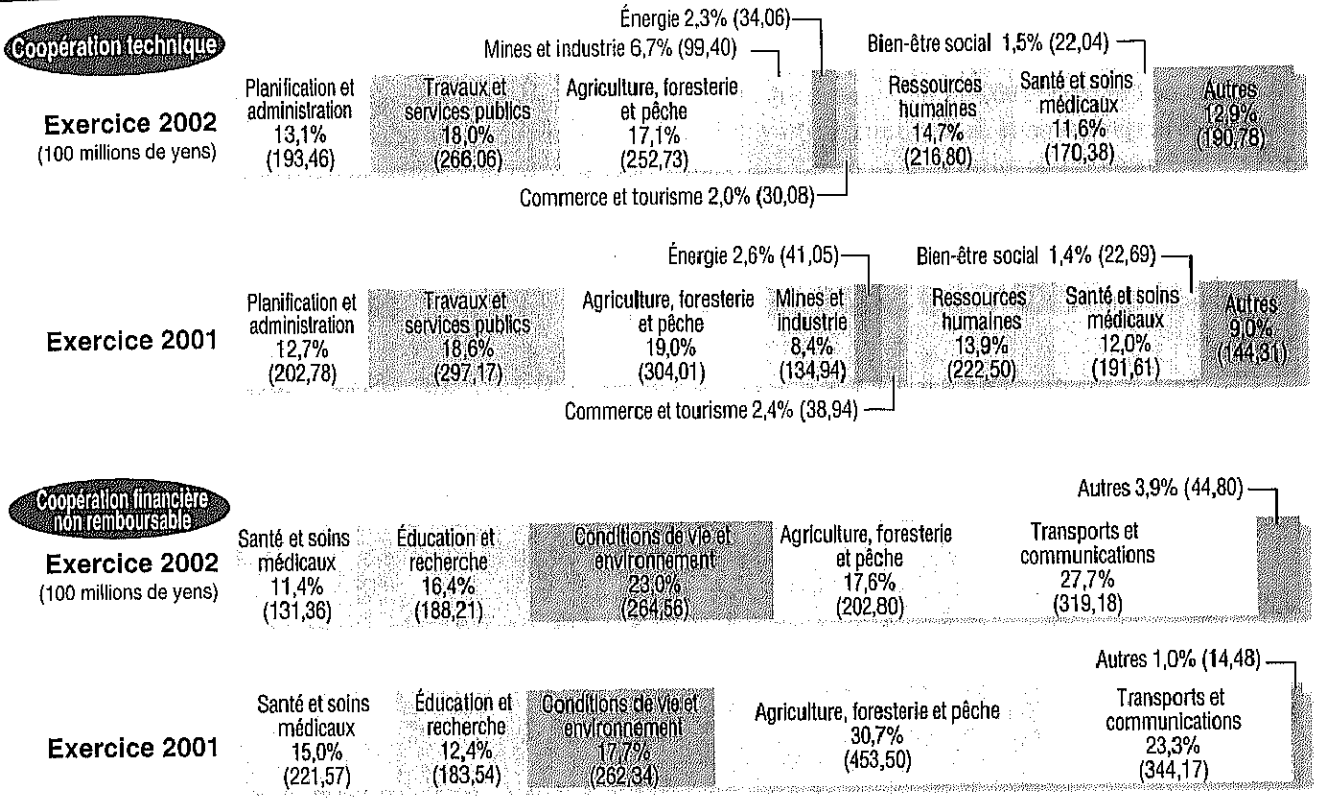

Remarques : 1. Résultats provisoires des fonds affectés à la JICA (fonds général/projets généraux, fonds pour la pêche, fonds d'aide alimentaire* et fonds pour l'augmentation de la production alimentaire*) pour les exercices 2001 et 2002.
2. Activités de coopération financière non remboursable et études du plan de base réalisées par la JICA.

Figure 1-11 Évolution des effectifs par type de coopération

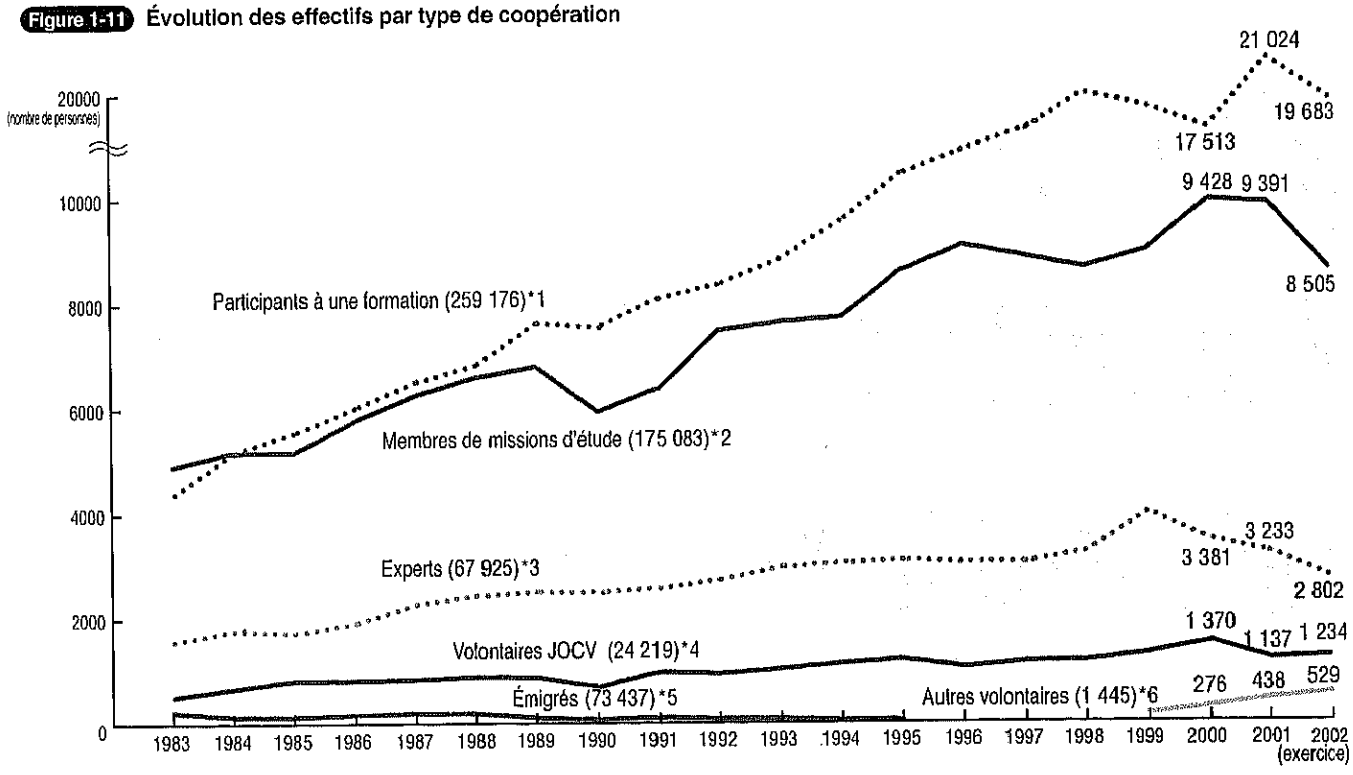

Remarques : *1. Total cumulé 1954-2002 *2. Total cumulé 1957-2002 *3. Total cumulé 1955-2002 *4. Total cumulé 1965-2002 *5. Total cumulé 1952-1995 *6. Total cumulé 1999-2002 (comprend les volontaires seniors, les volontaires seniors auprès des communautés japonaises à l'étranger, les volontaires des Nations-Unies et les volontaires auprès des communautés japonaises à l'étranger, données qui jusqu'à l'exercice 1998 étaient réparties dans les autres totaux).

ses par secteur pour 2001 et 2002.

Évolution des effectifs par type de coopération

Au cours de l'exercice 2002, la JICA a accueilli 19 683 participants à des programmes de formation et envoyé 2 802 experts, 8 505 membres de missions d'étude, 1 234 volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) et 529 autres volontaires à l'étranger.

La Figure 1-11 indique l'évolution des effectifs par type de coopération depuis 1983.

Ventilation des dépenses par programme

Les chiffres pour l'exercice 2002 indiquent que les plus fortes dépenses sont comptabilisées par la coopération technique, avec un montant de 46,8 milliards de yens pour ce programme. Selon ce critère, la formation technique arrive en deuxième position, suivie de l'envoi de JOCV (voir la Figure 1-12).

Une répartition des dépenses totalisées par programme pour la période comprise entre les exercices 1954 et 2002 est présentée dans la Figure 1-13.

Figure 1-12 Ventilation des dépenses par programme (exercice 2002) (unité : 1 000 yens)

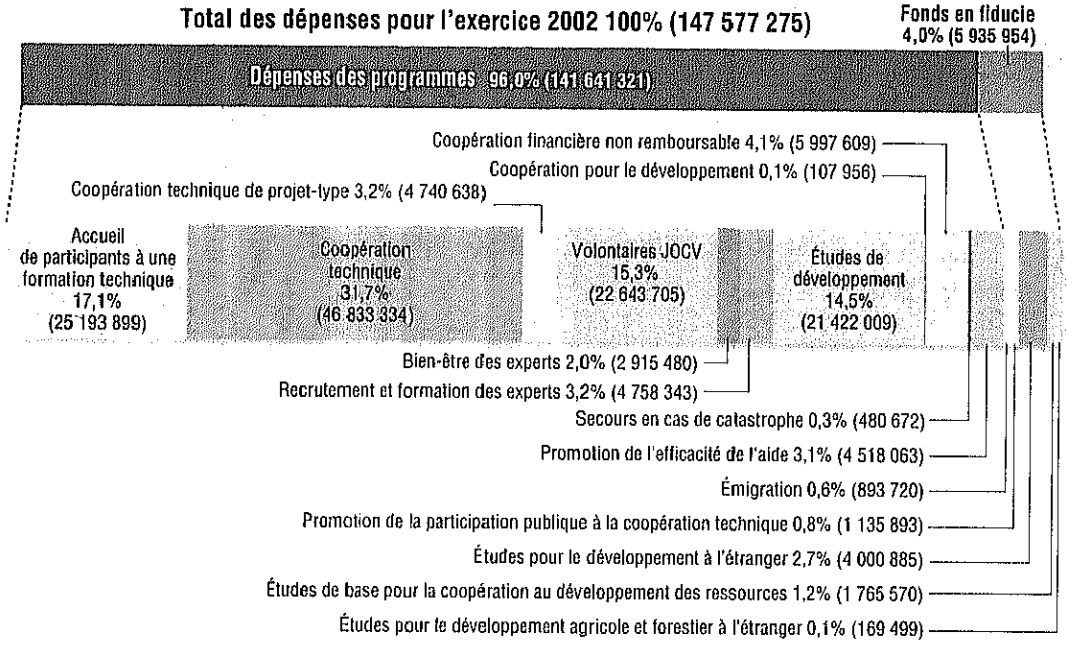

Figure 1-13 Ventilation des dépenses cumulées par programme (unité : 1 000 yens)

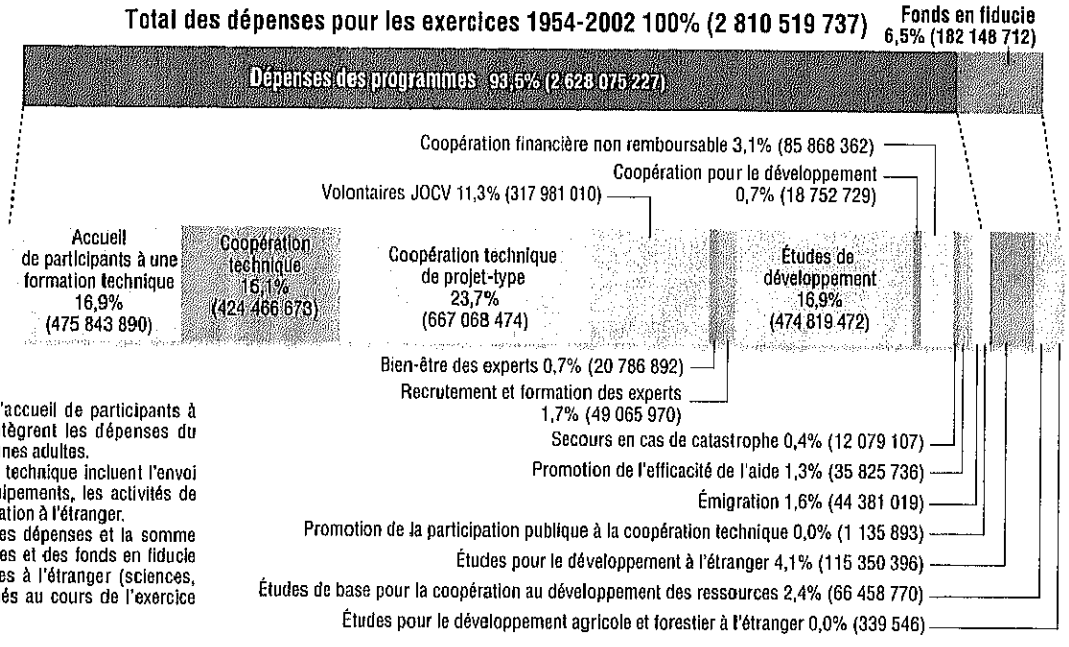

Remarques :

1. Les chiffres indiqués pour l'accueil de participants à une formation technique intègrent les dépenses du programme d'invitation de jeunes adultes.
2. Les dépenses de coopération technique incluent l'envoi d'experts, la fourniture d'équipements, les activités de suivi et (depuis 1999) la formation à l'étranger.
3. La différence entre le total des dépenses et la somme des dépenses des programmes et des fonds en fiducie correspond aux frais d'études à l'étranger (sciences, enseignement, etc.) supprimés au cours de l'exercice 1975.

Partie II

Perspectives régionales

Chapitre 1 Asie

1 Asie du Sud-Est 52
2 Asie de l'Est 59
3 Asie centrale et Transcaucasie 64
4 Asie du Sud-Ouest 69

Chapitre 2 Moyen-Orient et Maghreb 74

Chapitre 3 Afrique 78

Chapitre 4 Amérique latine

1 Amérique Centrale et Caraïbes 85
2 Amérique du Sud 91

Chapitre 5 Océanie 96

Chapitre 6 Europe 101

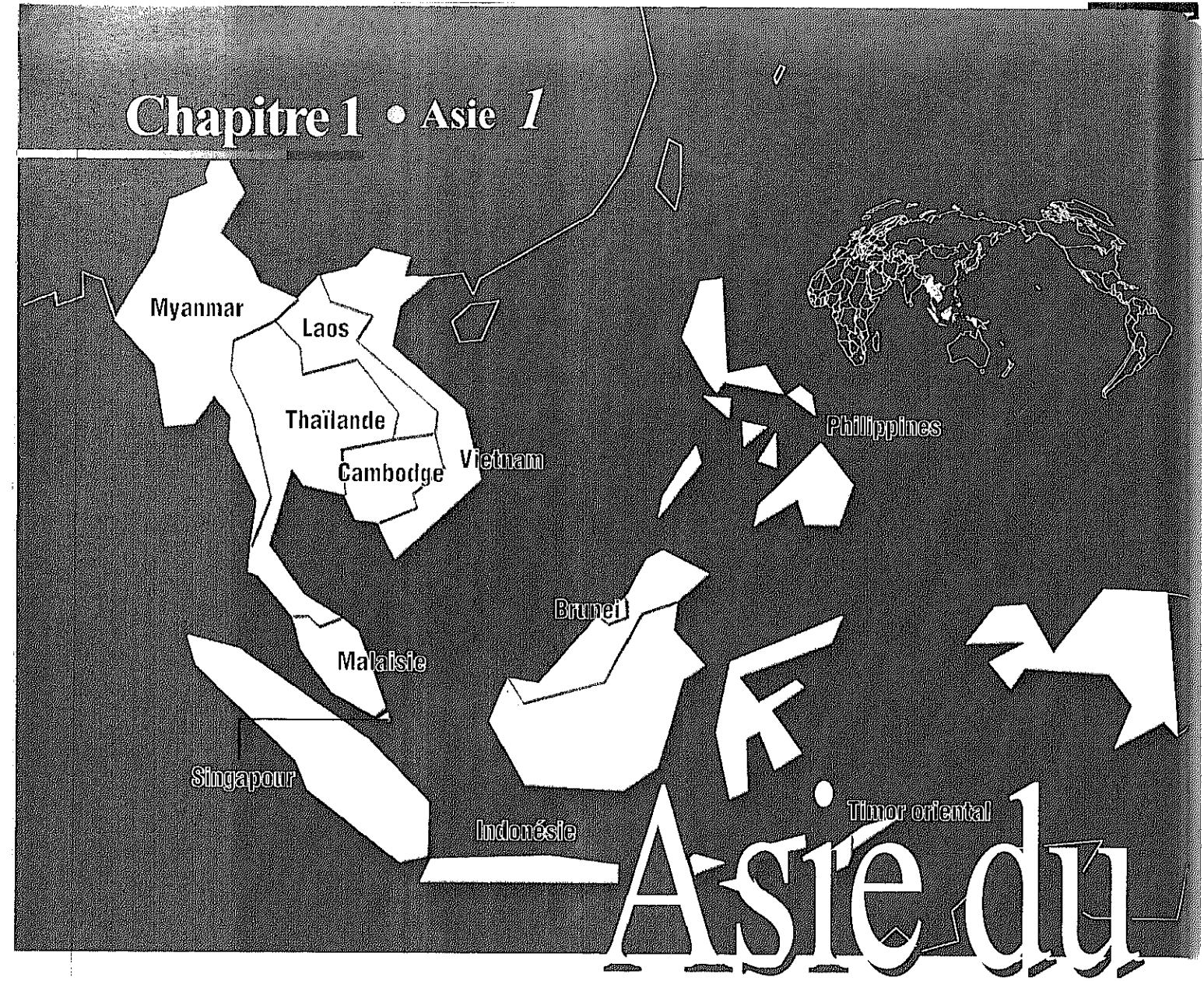

Asie du Sud-Est

Piliers de l'aide Aide au développement de l'Asie du Sud-Est dans son ensemble

Les pays d'Asie du Sud-Est et le Japon ont toujours entretenu des relations économiques, politiques et culturelles étroites, et cette région demeure prioritaire pour le Japon. Outre l'activité commerciale et les investissements en provenance du Japon, une aide au développement axée sur la valorisation des ressources humaines et le développement des infrastructures, ainsi qu'un soutien aux politiques et aux institutions a permis à cette région d'atteindre un niveau de croissance économique enviable.

La plupart des pays de cette région, qui ont surmonté la crise asiatique grâce à des efforts soutenus et à un potentiel élevé, ont renoué avec le développement. Néanmoins, comme ils présentent une grande diversité historique et ethnique, l'Asie du Sud-Est reste aux prises avec des problèmes particuliers qui nécessitent encore beaucoup d'efforts.

L'Asie du Sud-Est a mis en place la zone de libre-échange de l'ANASE (ZLEA) dans le but de dynamiser son développement à l'échelle régionale. Le Japon, qui privilégie une approche commune à l'ensemble des pays du Sud-Est asiatique, dont la Chine et la Corée, a proposé son initiative en faveur du développement de l'Est asiatique ; celle-ci encourage une coopération combinant d'une manière organique les efforts d'aide, le commerce et les investissements. Attentive à ces situations, la JICA s'emploiera à soutenir les politiques économiques, les groupes socialement vulnérables et la prise en compte des aspects environnementaux dans le cadre de la coopération intrarégionale. Une coopération suivie favorisera la stabilité politique et le développement économique des différents pays et, partant, de toute l'Asie du Sud-Est.

État actuel du développement régional

Persistance des disparités économiques

Pour le Japon, qui a tissé des liens politiques et économiques étroits avec l'Asie du Sud-Est, une aide destinée à soutenir la stabilité et le développement de cette région constitue un enjeu essentiel. Le soutien apporté à cette région restera également prioritaire à l'avenir. Les huit pays qui la composent, à l'exception du Timor oriental, de Singapour et de Brunei, figurent parmi les 10 premiers pays et régions bénéficiaires de la coopération technique, au titre du montant de l'aide assurée par la JICA durant l'exercice 2002. Si l'aide en faveur du Timor oriental est aujourd'hui en augmentation, Singapour et Brunei ne comptent pas parmi les bénéficiaires. À ce jour, en conjuguant organiquement ses actions d'aide publique au développement (APD), ses échanges commerciaux et ses investissements, le Japon a largement contribué au développement de la région dans les domaines suivants : valorisation des ressources humaines, développement des infrastructures, soutien aux politiques et aux institutions.

Si l'Asie du Sud-Est a atteint un niveau de croissance global élevé, des disparités économiques subsistent entre les six membres fondateurs de l'ANASE, et les quatre autres pays ayant rejoint cette association dans les années 1990, ainsi que le Timor oriental. Une approche différenciée est nécessaire compte tenu de ces disparités économiques et de la situation qui prévaut dans chaque pays. Elle doit prendre en compte les données suivantes : la région ne s'est pas encore tout à fait remise de la crise économique amorcée en 1997 ; les institutions administratives ne fonctionnent pas de manière entièrement satisfaisante, surtout dans les zones rurales ; le développement doit intégrer en permanence la dimension environnementale ; plus de 200 millions d'individus vivent avec moins d'un dollar par jour. Dans ce contexte, les enjeux suivants sont considérés comme prioritaires :

1) Croissance durable s'appuyant sur des réformes économiques d'ordre structurel
2) Renforcement des capacités (soutien à la gestion des affaires publiques)
3) Utilisation durable de l'ensemble des ressources
4) Assistance aux groupes socialement vulnérables et réduction de la pauvreté

Dans le contexte actuel de mondialisation économique, le Japon a resserré ses liens avec la Chine, la Corée et l'Asie du Sud-Est ; le développement harmonieux de toute cette région revêt désormais une importance capitale pour la prospérité du Japon. La réunion ministérielle consacrée à l'initiative pour le développement en Asie de l'Est (IDEA) proposée par le premier ministre Junichiro Koizumi, s'est tenue en août 2002. Le Japon a confirmé l'importance d'intégrer l'approche régionale dans les réponses aux questions de développement et d'optimaliser la coopération par la concertation. Il a annoncé la poursuite de l'aide en faveur d'un développement économique durable, l'accent étant mis sur la stimulation des échanges commerciaux et des investissements, la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et, la mise en œuvre des accords négociés par la Chine avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La JICA s'attellera au traitement de divers problèmes dans différents pays selon une approche intégrée ; elle mettra en oeuvre un programme de coopération technique ciblé sur les priorités de chaque pays en

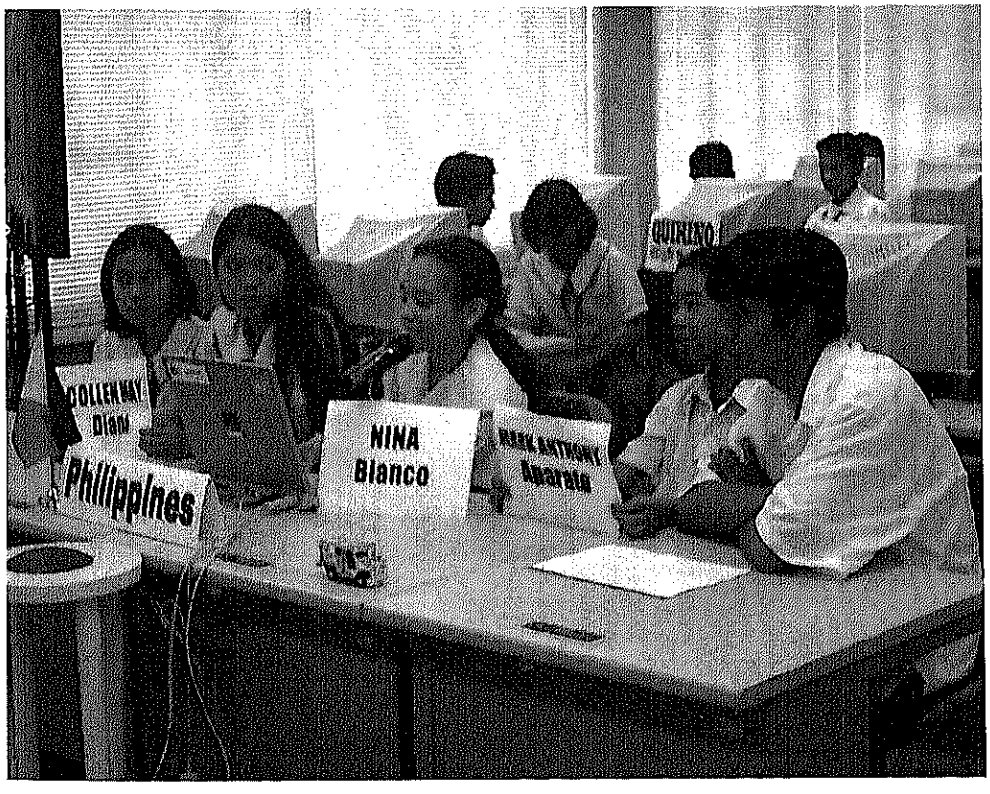

Échanges internationaux par le JICA-net (système d'enseignement à distance) aux Philippines

matière de développement (approche par programme). À cet effet, elle encouragera la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et des administrations locales.

Par ailleurs, la JICA soutiendra l'initiative d'intégration de l'ANASE (IAI) par le biais de la coopération intrarégionale, en s'appuyant sur des programmes de partenariat qui tirent parti de l'expérience et de la richesse des ressources humaines des six membres fondateurs de l'ANASE ; une partie de cette expérience a été développée à travers les activités de la JICA. L'Agence s'emploiera à corriger les disparités régionales en contribuant au développement du bassin du Mékong.

Sur le Terrain

● Philippines

Coopération en faveur de la riziculture dans la région autonome du Mindanao musulman (RAMM)

Mise en place d'une aide dans la zone de conflit

Projet de coopération technique

Incidence du mouvement indépendantiste sur la situation économique

Les Musulmans de la région du Mindanao, dans le sud-ouest de l'île de Mindanao (dans les Philippines du Sud), ont obtenu leur autonomie dans un pays où la religion chrétienne est prédominante.

Le mouvement d'indépendance qui agite depuis longtemps la région entrave l'activité économique, et des combats continuent à opposer les rebelles à l'armée régulière philippine. La région autonome du Mindanao musulman (RAMM) comporte cinq provinces (Sulu, Tawi-tawi, Maguindanao, Lanao del Sur et Basilan) et une ville, Marawi. Le revenu moyen par habitant y est trois fois moins élevé que dans le reste des Philippines, et l'accès aux secteurs clés de la vie quotidienne (eau, électricité, installations sanitaires) est inférieur de moitié à la moyenne nationale.

Difficulté d'envoyer des experts japonais

Le développement de l'agriculture est essentiel pour assurer un revenu stable aux habitants de cette région ; la diffusion des techniques modernes employées en riziculture joue un rôle crucial dans ce domaine. Toutefois, l'insécurité qui règne dans la région autonome du Mindanao rend difficile l'envoi d'experts japonais susceptibles de fournir une assistance technique directe. En revanche, depuis de longues années, un organisme de recherche rizicole nommé PhilRice et établi sur l'île de Luçon (la plus grande île des Philippines) apporte une aide technique en collaboration avec la JICA ; l'objectif est de développer des techniques modernes de culture du riz.

Ainsi, en se servant de PhilRice comme organisme d'exécution, la JICA a invité 30 ingénieurs agronomes de la région autonome du Mindanao musulman à suivre une formation sur les techniques rizicoles de pointe. Pour assurer une large diffusion de ces techniques auprès des cultivateurs du Mindanao, ces 30 ingénieurs les ont ensuite enseignées à 192 d'entre eux. D'autres formations de ce type seront mises en œuvre à l'avenir, et des centres d'exposition agricole seront implantés par ces chefs de file afin de promouvoir l'utilisation à l'échelon local de techniques agricoles simples d'accès.

Les activités de coopération sont quelque peu limitées dans les zones de conflit. Toutefois, il est possible d'apporter une aide adaptée aux besoins locaux par le biais de partenariats avec des organisations régionales. Ce dispositif s'appuie sur la confiance que la JICA a suscitée grâce à ses efforts soutenus, et sur le fort sentiment d'appropriation* du côté des prestataires et des bénéficiaires de la formation. L'approche de la JICA concernant l'aide au Mindanao musulman tire le meilleur parti des ressources humaines disponibles dans le pays ; elle passe pour représentative de l'orientation future des activités de l'Agence en matière de coopération.

(Bureau de la JICA aux Philippines)

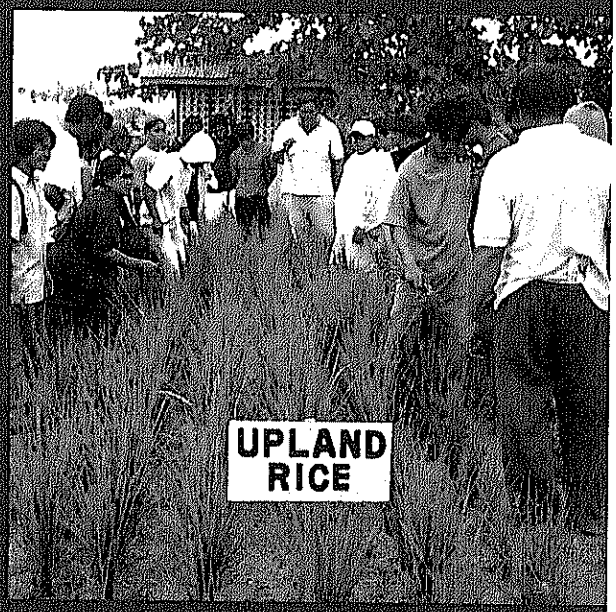

Formation de techniciens agricoles à la récolte de riz

Traitement des problèmes prioritaires dans les projets de la JICA

Soutien aux politiques économiques

La crise économique qui a frappé le Sud-Est asiatique à partir de juillet 1997 a contraint les membres de l'ANASE à mettre en place des mesures d'austérité budgétaire et à revoir leurs politiques de développement, même si la situation était différente d'un pays à l'autre. Cette crise qui s'est traduite par une augmentation en flèche du chômage a eu également de graves répercussions sur le plan social. Elle a provoqué la démission du président Suharto en Indonésie en 1998, aggravé le chaos économique et politique, et entraîné dans la récession les économies thaïlandaise et malaise. De plus, elle a eu un impact non négligeable sur les réformes économiques engagées dans les années 1980 au Vietnam, au Laos, au Myanmar et au Cambodge, pays qui ont rejoint l'ANASE au cours de la décennie 1990.

Les pays de l'ANASE doivent donc s'attacher à surmonter la crise économique et à améliorer leur compétitivité à l'échelon international afin d'activer leur développement ; la zone de libre-échange mise en place en Asie du Sud-Est (ZLEA) doit jouer un rôle clé dans l'essor de l'économie régionale. Dans un tel contexte, le soutien aux politiques économiques constituera la première priorité de l'aide apportée par la JICA.

Au Laos par exemple, où l'accent a été mis jusqu'en 2002 sur la stabilité de l'économie, la JICA a émis des propositions stratégiques dans les secteurs suivants : réforme du système financier, promotion de l'investissement étranger direct, politique industrielle, développement rural et agricole, réduction de la pauvreté. De plus, le Japon a fourni une aide pour permettre au Laos de renforcer ses capacités d'analyse et d'élaboration de politiques. À l'issue de ces activités, le Laos a fait l'objet de propositions stratégiques pour son développement économique, axées sur des projets de recherche en coopération et sur le soutien au développement des ressources humaines ; les actions lancées en 2003 concernent notamment la promotion des PME, le système financier et l'adhésion à l'OMC.

Le Myanmar doit procéder à des ajustements structurels pour pouvoir basculer vers une économie de marché. Pour l'aider dans cette voie, la JICA émet depuis 2000 des propositions pour l'élaboration de programmes de réformes économiques stratégiques dans les domaines suivants : système monétaire et financier, commerce et industrie, technologies de l'information (TI), développement agricole et rural. Plus concrètement, ces propositions portent sur l'unification des taux de change, la nécessité d'assurer la stabilité macroéconomique comme condition préalable à ce processus d'unification, les politiques relatives à la promotion des PME, et des mesures visant à accroître la productivité afin d'améliorer en premier lieu le bien-être des agriculteurs.

Si l'économie indonésienne connaît un début de reprise, elle doit encore faire face à des enjeux essentiels tels que le poids de la dette, la restructuration du secteur financier et l'adaptation à la mondialisation. Conformément à l'accord passé entre le premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, et la présidente indonésienne, Megawati Sukarnoputri, le Japon assure un conseil en matière de politiques, sous la forme de consultations entre six spécialistes japonais et des responsables du gouvernement indonésien. Le conseil porte sur des domaines tels que la gestion macro-économique, la réforme du secteur financier, la promotion des PME, le développement de l'investissement privé. L'aide en matière de politique économique se concentre sur deux pôles, la réalisation de la viabilité financière et le renforcement de la compétitivité sur la scène internationale. Pour le premier point, la JICA a proposé une méthodologie de remboursement de la dette de l'État à partir de 2003 et d'application progressive des mesures du Fonds monétaire international (FMI), ainsi qu'un accroissement des revenus par un système de réforme fiscale. Pour renforcer la compétitivité, l'Agence a proposé des stratégies visant à créer un environnement plus propice aux investissements en faveur du développement économique, ainsi que les dispositifs de mise en œuvre et de suivi correspondants.

Appui à la gestion des affaires publiques

Depuis les années 1990, l'accent est mis sur la bonne gestion des affaires publiques* dans les pays de l'ANASE. Condition préalable au développement durable*, ce facteur politique, social et culturel a également une incidence sur l'efficacité de l'aide.

Le soutien à la gestion des affaires publiques en Asie du Sud-Est s'articule autour de trois axes : soutien à la démocratisation axé notamment sur l'aide à la tenue d'élections et la réforme de la police ; soutien administratif en matière de décentralisation, notamment ; soutien dans le domaine législatif et réforme du système judiciaire.

Dans le cadre de l'aide à la démocratisation, le Japon a soutenu l'organisation d'élections libres au Cambodge, au Timor oriental et en Indonésie. Ses actions ont porté notamment sur la mise en place et l'amélioration des systèmes électoraux, le déroulement des élections et le renforcement de la gestion, la sensibilisation des électeurs et la promotion de la participation électorale. Pour favoriser la mise en place d'institutions policières démocratiques et modernes, le Japon a soutenu la réforme de la police nationale indonésienne, désormais indépendante à l'égard du ministère de la Défense, et il a fourni une assistance technique à la mise en place de

méthodes d'investigation novatrices aux Philippines. Par ailleurs, les actions de coopération de la JICA se concentrent sur le renforcement de la lutte contre la criminalité liée à la drogue, qui constitue un problème social de plus en plus inquiétant en Thaïlande, au Myanmar, aux Philippines et au Cambodge. Singapour a été le premier pays à adopter le système des « Koban » (système d'îlotage qui fait la fierté du Japon), qui devrait être étendu à d'autres pays de l'ANASE.

En Indonésie, par exemple, un projet destiné à promouvoir l'activité d'une police citoyenne a démarré en 2002 ; un poste de police a été choisi comme site pilote pour ce nouveau modèle policier fonctionnant avec des civils. Mené en collaboration avec des policiers de terrain japonais et indonésiens, ce projet a pour but d'améliorer les activités d'identification et les mesures anti-drogue, et de tester un nouveau service aux citoyens exploitant des messages électroniques envoyés par des téléphones cellulaires.

Dans le cadre du soutien administratif, les actions de coopération technique portent sur le renforcement des institutions et des systèmes administratifs nationaux ; l'accent est mis sur l'amélioration des compétences des fonctionnaires au niveau national. Aux Philippines, l'aide à la région autonome du Mindanao musulman (RAMM) concerne le renforcement des structures et des capacités administratives en vue d'améliorer le système de santé. L'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande encouragent activement le processus de décentralisation. Diverses formes de coopération ont été mises en œuvre pour les aider à instaurer un système décentralisé, à élaborer des politiques et à améliorer les compétences du personnel des administrations locales.

Le Vietnam, le Cambodge et le Laos, trois pays ayant engagé un processus de transition vers une économie de marché et d'ouverture aux échanges extérieurs, ont bénéficié d'un soutien à la modernisation de leur législation civile et commerciale ; les efforts ont porté notamment sur l'élaboration et la mise en place des lois. Dans le secteur de la justice, l'aide

Sur le Terrain

• Thaïlande

Renforcement des capacités axé sur le développement des TI dans l'enseignement

Les TI transforment les cours et l'horizon des enfants

Projet de coopération technique

Formation des enseignants à l'utilisation de micro-ordinateurs

En 1992, la Thaïlande a créé un Comité national des technologies de l'information (TI) pour promouvoir les politiques dans ce domaine, notamment celles qui ont trait au développement des ressources humaines. Afin d'augmenter le nombre de personnes capables de maîtriser les TI à l'avenir, des mesures concernant l'apprentissage et la diffusion de nouvelles méthodes d'enseignement par ordinateur ont été adoptées.

Ce projet mené dans cinq centres de formation pour adultes en Thaïlande, s'adresse essentiellement à des professeurs d'écoles primaires et de collèges. Son objectif est de leur apprendre à exploiter les TI pour l'enseignement de la langue thaï, des sciences, des mathématiques et des sciences sociales, par le biais du Système d'information pour la gestion de l'enseignement (EMISC).

Les enseignants n'ayant jamais utilisé l'outil informatique apprennent à concevoir sur un micro-ordinateur des bulletins d'information (avec photos et graphiques) pour leur classe. Ceux qui possèdent déjà quelques connaissances en informatique et travaillent dans des écoles très favorables aux TI peuvent bénéficier d'une formation pour apprendre à créer des matériels didactiques et des méthodes d'enseignement pour leur classe en se servant d'Internet ou de logiciels de traitement d'images.

Repousser les limites de la salle de classe

La JICA détache des experts qui donnent des directives sur les supports de cours et les plans de formation dans le cadre de la préparation du projet. Ils s'entretiennent régulièrement avec le personnel du ministère de l'Éducation sur les meilleures méthodes de formation à mettre en œuvre à chaque niveau. Par ailleurs, des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) ont été envoyés dans cinq centres de formation pour adultes ; ils assurent la formation des professeurs des écoles et des résidents locaux en concertation avec le personnel de ces centres.

Des véhicules équipés d'ordinateurs se rendent dans les écoles et les centres communautaires des régions isolées, afin que tous ceux qui vivent loin des centres de formation puissent suivre des cours. Ce système de formation mobile remporte un succès grandissant.

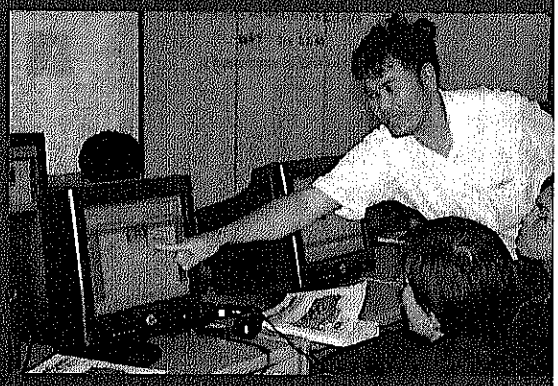

Utilisation de micro-ordinateurs dans les salles de classe (Thaïlande)

Quelque 3 000 enseignants ont bénéficié de cette formation sur trois ans. L'utilisation de micro-ordinateurs dans les salles de classe permettra aux enfants de découvrir un nouvel univers, qui leur reste inaccessible avec les méthodes d'enseignement classiques. Il s'agit de stimuler la curiosité de ceux qui sont amenés à jouer un rôle essentiel à l'avenir.

(Bureau de la JICA en Thaïlande)

se concentre sur la mise en place d'organisations et d'institutions judiciaires. La JICA aide actuellement l'Indonésie à instaurer des mécanismes garantissant la transparence et l'indépendance de la justice dans le cadre d'une réforme du système judiciaire. La formation de juristes, ainsi que la création de supports et de programmes de formation ont contribué au développement de ressources humaines compétentes dans ce domaine.

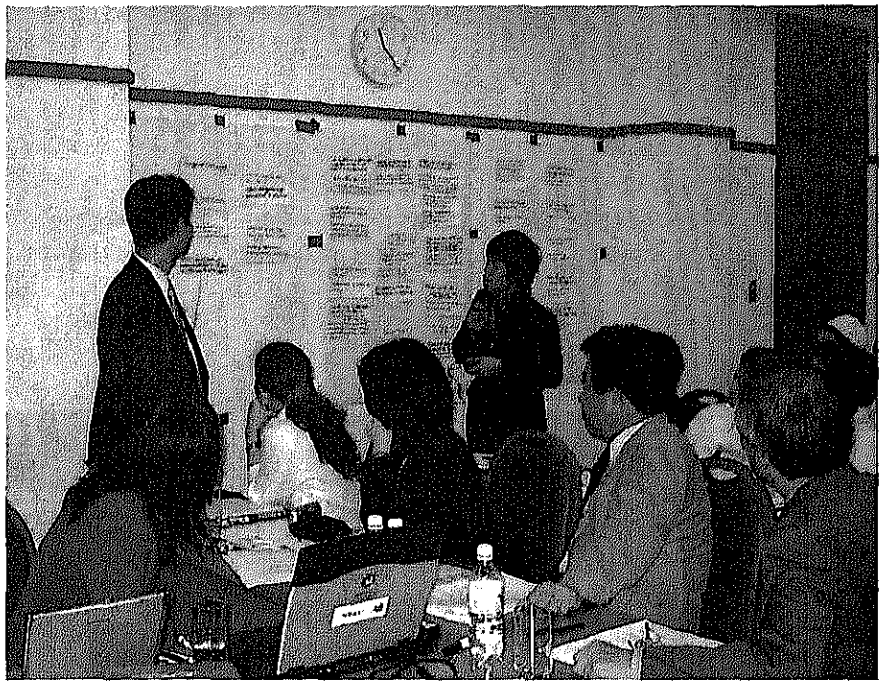

Évaluation intermédiaire du projet de l'hôpital Bach Mai au Vietnam

Promotion de la coopération intrarégionale

Parallèlement à la coopération bilatérale, la JICA privilégie une approche globale pour plusieurs enjeux communs à l'ensemble de la région. L'objectif est de contribuer à la stabilité et au développement politiques et économiques, à l'intégration économique régionale, à la protection de l'environnement, aux programmes en faveur des groupes socialement vulnérables et à la réduction de pauvreté en Asie du Sud-Est. Le Japon collabore activement avec les membres fondateurs de l'ANASE afin d'étendre son aide au Vietnam, au Laos, au Myanmar et au Cambodge, pays qui ont rejoint l'ANASE au cours des années 1990.

Dans le cadre de la coopération intrarégionale, des experts originaires des pays fondateurs de l'ANASE étudient puis assimilent l'expérience et les savoir-faire japonais, pour pouvoir ensuite les transmettre à d'autres pays de la région dont l'environnement social, culturel et naturel ressemble au leur. Cette forme de coopération doit non seulement permettre d'atteindre les objectifs escomptés, mais aussi contribuer à promouvoir le partage d'expériences communes, et par voie de conséquence, à resserrer les liens au sein de la région.

Ce but peut être atteint de diverses manières. Par exemple, le Japon a conclu un partenariat fondé sur le partage égalitaire des coûts avec Singapour, la Thaïlande et les Philippines pour apporter une aide aux pays voisins et à des pays situés en dehors de la région par des programmes de formation et par l'envoi d'experts. Au cours de l'exercice 2002, quelque 41 programmes de formation pour les pays tiers* ont été réalisés en commun avec la JICA dans les différents pays ; ce chiffre englobe le stage sur le développement des compétences pratiques mis en œuvre conjointement avec une organisation non gouvernementale (ONG) aux Philippines, et la formation consacrée à l'amélioration de la productivité dans les pays africains.

Les projets à l'échelle de la région constituent une autre forme de coopération intrarégionale. À partir d'une base régionale, des actions sont menées simultanément en Thaïlande et dans les pays voisins. En Thaïlande, ce type de coopération concerne actuellement le développement des ressources humaines au niveau de l'enseignement supérieur, dans des domaines tels que l'ingénierie, la lutte contre la drogue, le soutien aux personnes handicapées, la lutte contre les parasites ou la prévention des maladies du bétail.

Les pays de l'ANASE commencent peu à peu à élaborer leurs propres projets de coopération intrarégionale. La première conférence pour la promotion de la coopération régionale qui s'est tenue en Malaisie en juillet 2002, était coparrainée par la JICA et les pays de l'ANASE, le Timor oriental jouant un rôle d'observateur. Lors de cette conférence, les pays de l'ANASE et la JICA ont confirmé leur volonté d'étendre leur aide dans le cadre d'initiatives locales dans 12 domaines prioritaires, parmi lesquels la promotion des échanges commerciaux, la lutte contre le VIH/sida, le reboisement ainsi que le développement du tourisme au Vietnam et dans les trois autres pays ayant rejoint l'ANASE dans les années 1990. De plus, la mise en place d'un réseau et le développement d'une base de données ont commencé, afin d'étudier les mécanismes permettant d'encourager la coopération intrarégionale et d'apporter une aide ciblée.

La coopération intrarégionale englobe également l'initiative d'intégration de l'ANASE (IAI) proposée par Singapour et menée par le secrétariat de l'ANASE, ainsi que le Programme de coopération économique en faveur du bassin du Mékong réalisé sous l'égide de la Banque asiatique de développement (BAsD). La JICA participe activement à ces programmes.

On notera également le soutien à l'Afghanistan apporté dans le cadre d'un partenariat entre le Japon et les pays de